

Jésus Vivant en Marie

N° 37 mai 2021

ECLAIRAGES BIBLIQUES

« Qu'ils soient un, comme nous-mêmes »

16 MAI 2021

7ème Dimanche de Pâques — Année B



**Évangile de Jésus Christ selon saint Jean
(Jean 17, 11b-19)**



*En ce temps-là,
les yeux levés au ciel, Jésus priait ainsi :
« Père saint,
garde mes disciples unis dans ton nom,
le nom que tu m'as donné,
pour qu'ils soient un, comme nous-mêmes.
Quand j'étais avec eux,
je les gardais unis dans ton nom, le nom que tu m'as
donné.*

*J'ai veillé sur eux, et aucun ne s'est perdu,
sauf celui qui s'en va à sa perte
de sorte que l'Écriture soit accomplie.
Et maintenant que je viens à toi,
je parle ainsi, dans le monde,
pour qu'ils aient en eux ma joie,
et qu'ils en soient comblés.
Moi, je leur ai donné ta parole,
et le monde les a pris en haine
parce qu'ils n'appartiennent pas au monde,
de même que moi je n'appartiens pas au monde.
Je ne prie pas pour que tu les retires du monde,
mais pour que tu les gardes du Mauvais.
Ils n'appartiennent pas au monde,
de même que moi, je n'appartiens pas au monde.*

*Sanctifie-les dans la vérité :
ta parole est vérité.
De même que tu m'as envoyé dans le monde,
moi aussi, je les ai envoyés dans le monde.
Et pour eux je me sanctifie moi-même,
afin qu'ils soient, eux aussi, sanctifiés dans la vérité. »*

L'Évangile de ce dimanche est un passage de la grande prière d'adieu que Saint Jean met dans la bouche de Jésus avant son arrestation, prière adressée à son Père. Dans le passage d'aujourd'hui Jésus prie pour ses disciples qui restent dans le monde. Cette prière comporte deux demandes : une demande de protection et une demande de consécration.

Les disciples ont accueilli la Parole de Jésus et y ont été fidèles. Cette prière marque toute la sollicitude de Jésus pour les siens qu'il va quitter et il les confie à la garde de Dieu. Oui Dieu n'abandonne pas les siens, il est fidèle et sait combien nous sommes faibles et avons besoin d'être soutenus, protégés pour poursuivre le chemin. Car son départ ne doit pas conduire à la désespérance mais au contraire faire accéder à la plénitude de la joie. Dieu veut pour nous la joie, c'est sa joie qu'il nous promet en partage.

GARDE MES DISCIPLES UNIS DANS TON

NOM : c'est une fidélité à la révélation gage d'unité que Jésus demande pour les siens ; c'est lui qui assurait leur unité, son départ amorce un changement et il pressent que cette unité est fragile et qu'ils vont être soumis à l'adversité.

Jésus sait que ses disciples vont être soumis à la haine du monde ; celui qui veut conformer sa vie à la parole est toujours en décalage, en contradiction avec les valeurs du monde. Vivre de l'Évangile n'est jamais allé de soi et les nombreux martyrs encore aujourd'hui en sont un témoignage.

Vivre en fidélité à la parole de Dieu

dérange ! la prière du Christ pour que nous soyons garder du Mauvais n'est-elle pas celle que nous reprenons à notre compte dans chaque Notre Père. De même que Jésus a affronté les forces du mal il sait que ses disciples auront à vivre ce même combat. Si nous sommes dans le monde nous ne sommes pas du monde comme le dit Jésus car ce qui dicte nos actes c'est la parole de Dieu et rien d'autre, et combien il est difficile de résister aux séductions du monde. Aussi avons-nous besoin du soutien divin.

Après cette demande de protection c'est une demande de sanctification que Jésus adresse à son Père. « Sanctifier » signifie être mis à part, appartenir à Dieu, vivre dans la communion avec lui. Et cette sanctification est l'œuvre de Dieu qui nous permet d'accueillir la Parole et d'en vivre.

A cette demande de sanctification par le Père est associée un envoi en mission, le croyant n'est jamais appelé à se replier sur lui-même mais à témoigner. Nous sommes envoyés par Jésus dans le monde pour continuer son œuvre de révélation et être témoin de la vérité reçue et accueillie.

Pierrette MAIGNÉ



« Sanctifie-les dans la vérité :
ta parole est vérité.
De même que tu m'as envoyé dans le monde,
moi aussi, je les ai envoyés dans le monde.
Et pour eux je me sanctifie moi-même,
afin qu'ils soient, eux aussi, sanctifiés dans la vérité. »

« ἵνα ὅτι ἐγὼ ἐπέμψα ἐν τῷ κόσμῳ,
καὶ ἐγὼ ἐκείνην ἐπέμψα ἐν τῷ κόσμῳ.
ὅτι ἵνα ἵνα ἐγὼ ἐκείνην ἐπέμψα ἐν τῷ κόσμῳ,
καὶ ἐγὼ ἐκείνην ἐπέμψα ἐν τῷ κόσμῳ. »

ASSOCIÉS MONTFORTAINS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DE MAI 2017 À MAI 2021

Il y a pas mal de gens, nos frères et sœurs qui, voulant être confirmés dans leur vie baptismale, «frappent» à notre porte, celle des Missionnaires de la Compagnie de Marie. La raison en est que cette Congrégation missionnaire, dont le nom officiel est «Societas Mariae Monfortana» (SMM), fondée par Louis-Marie Grignion de Montfort, a hérité d'un trésor spirituel de l'Église qui est considéré par certains saints comme un moyen très efficace de prendre soin de la grâce baptismale reçue par un chrétien. Le trésor est appelé «Consécration à Jésus Christ par Marie dans le Saint-Esprit».



La pratique du renouvellement du baptême entre les mains de Marie a certes ses origines bien avant Montfort, mais elle a également été développée et promue par Montfort pendant ses missions en écrivant plusieurs livres sur cette pratique, par exemple le Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge (VD), le Secret de Marie (SM) et l'Amour de la Sagesse Éternelle (ASE). Ces livres sont encore lus par de nombreux chrétiens à ce jour.

Pour cette raison, les communautés des Missionnaires de la Compagnie de Marie sont contactés par de nombreux chrétiens à plusieurs fins, par exemple pour demander une explication sur ce qu'est la consécration; ou pour demander des conseils sur comment vivre cette pratique; ou pour être enregistré comme membre de l'Association Marie Reine des Cœurs (AMRdC) qui est une Association spéciale pour celles et ceux qui vivent cette parfaite pratique de la vraie dévotion à la Sainte Vierge.

Cette situation est plus ou moins la même que celle de la foule qui recherche Jésus pour trouver une satisfaction de son besoin de vie éternelle comme le raconte l'Évangile de Jean 6: 1-16 ou l'Évangile de Matthieu 14: 13-21. En réponse, Jésus accomplit le miracle de la multiplication des pains.

Il y a plusieurs éléments possibles qui peuvent être soulevés par les deux récits évangéliques ci-dessus :

- 1). De grandes foules sont venues à Jésus parce qu'elles ont faim et soif de Sa Parole ;
- 2). Il y a de la compassion dans le cœur de Jésus ;
- 3). Il y a partage sous forme de nourriture gratuite ;
- 4). Il y a des personnes qui distribuent de la nourriture ;
- 5). Il y a beaucoup de tranches de pain en surplus, qui est un signe d'abondance.

Maintenant, que faisons-nous face aux diverses demandes faites par les fidèles? Est-ce que nous laissons ces gens de frapper sans trouver ce qu'ils recherchent?

Non. Le récit de la multiplication du pain que Jésus a faite est une inspiration pour nous dans la réponse que nous devons donner pour satisfaire les besoins spirituels et missionnaires du peuple de Dieu. Ces personnes qui frappent à la porte ne sont qu'une représentation beaucoup plus large de personnes qui recherchent de la «nourriture spirituelle» dans notre monde aujourd'hui. **Les membres de cette Compagnie missionnaire doivent se comporter comme des disciples qui distribuent de la nourriture spirituelle librement, abondamment et généreusement au peuple.**

“”

Le mot clé qui peut être utilisé dans ce processus est donc «partage».



Cette Congrégation peut être motivée par le sentiment de compassion pour faire cela. Mais ce sentiment ne doit pas les rendre passifs : n'attendre que d'être approchés ou contactés par des gens. Car ils doivent être également proactifs en le faisant parce que cette consécration fait partie de la vie de ces missionnaires. Même si Jésus était frappé par le sentiment de compassion envers la foule, il avait également intérêt à répandre l'Évangile. Donc, en fait, il y a une volonté de la part de la Compagnie de Marie elle-même de présenter ou d'offrir aux gens ce que ses membres ont reçu de Montfort et ce qu'ils vivent eux-mêmes (Const 11, 40, 86, 130, 136).

Le mot clé qui peut être utilisé dans ce processus est donc «partage».

Les Constitutions et les Statuts de la Compagnie de Marie fournissent des conseils sur ce que les membres de cette Congrégation doivent faire pour répondre aux besoins spirituels des personnes dans ce domaine lié à la spiritualité de Montfort, tout en gardant à l'esprit que la spiritualité montfortaine est beaucoup plus large que la question de la consécration à Jésus par Marie. Dans les Constitutions 60-61, on peut trouver la déclaration suivante.

«Beaucoup parmi les laïcs expriment le besoin d'une alimentation spirituelle. Certains la cherchent et la trouvent déjà à différentes sources. Pour leur part, les missionnaires montfortains s'efforcent de présenter la spiritualité de leur Fondateur, par des moyens adaptés, à ceux qu'elle peut intéresser.

Afin que les uns et les autres réalisent au mieux les exigences apostoliques de leur vocation, ils pourront, le cas échéant, être « associés » à la Compagnie de Marie, grâce à diverses structures d'accueil et de soutien, selon l'inspiration de Montfort et les voies multiples qu'il a lui-même ouvertes.

Les associations « Marie Reine des Cœurs » pour les laïcs et pour les prêtres sont approuvées par l'Église et reconnues comme propres à la Compagnie de Marie» (Const. 60-61).



Ensuite, dans le Statut 61.1, les instructions suivantes peuvent être trouvées:

«Les Associés montfortains, reconnus comme tels, sont les membres de l'Association « Marie Reine des Cœurs ». Les missionnaires montfortains favorisent, accompagnent et orientent les autres associations ou mouvements qui s'inspirent de la spiritualité de saint Louis-Marie de Montfort, après un discernement attentif et l'avis des supérieurs respectifs. Les membres de la Compagnie s'efforcent de donner dans ces diverses associations ou mouvements une formation systématique à la spiritualité montfortaine, suivant les dispositions des Conférences Episcopales» (Statuts 61.1).

Ainsi, la SMM a besoin de personnes qui - comme les disciples dans le miracle de la multiplication du pain - font ce partage avec les gens.

Cette Commission des «Associés Montfortains dans le monde», qui existe au sein de la SMM, traite des efforts pour accompagner nos frères et sœurs, les chrétiens, à «suivre Jésus avec Marie» selon l'inspiration de Montfort, pour que le royaume de Jésus par Marie devienne de plus en plus une réalité dans le cœur de nombreuses personnes et dans le monde, ceci grâce à l'œuvre du Saint-Esprit.



Alors, qu'a fait SMM au cours de l'actuel mandat d'administration générale, de 2017 à aujourd'hui, en tant que mise en œuvre les lignes directrices des Constitutions 60-61 et du Statut 61.1 cités ci-dessus?

Premièrement. Diffuser les «Statuts de l'Association Marie Reine des Cœurs» à travers l'édition 2020 de «Écho Montfortain». Avec cette socialisation, nous déplaçons nos regards vers les Centres nationaux et régionaux de cette Association. Parce que dans l'état actuel, cette administration générale n'a rien à faire avec une certaine Congrégation de la Curie romaine, par exemple avec la «Congrégation pour la vie consacrée et la société de vie apostolique».

En effet, les travaux relatifs au Saint-Siège ont déjà été menés par les administrations générales avant nous, notamment dans le cadre de l'approbation des Statuts de l'«Association Marie Reine des Cœurs» qui a été réalisée en 2001.

Actuellement, le texte de ces Statuts est disponible en plusieurs langues. La question est maintenant de savoir comment diffuser ce document aux Centres de l'Association? Ce texte peut bien sûr avoir été socialisé par les administrations générales avant nous, mais nous ressentons le besoin de le socialiser à nouveau à cause des nombreux nouveaux Centres et de nouveaux Directeurs spirituels que cette administration vient de nommer.

Pourquoi visons-nous les Centres nationaux et régionaux de cette Association? Parce que c'est bien ces Centres-là qui ont beaucoup à travailler pour animer l'Association. Les Centres nationaux et régionaux et les entités montfortaines associées à ces Centres sont à l'avant-garde de l'animation de l'Association. Ces centres mènent directement l'enseignement, l'accompagnement et le travail missionnaire, l'enregistrement des membres dans le registre du Centre, etc. L'administration générale ne fait pas ce que la direction de tous ces Centres est censée faire. Ceci est conforme aux lignes directrices des Statuts de cette Association concernant les devoirs des Directeurs spirituels de chaque Centre:

«Les Directeurs des Centres sont au service des membres de l'Association pour les aider à mieux connaître et approfondir, à mieux vivre le voie spirituelle léguée par saint Louis-Marie de Montfort. Ils les incitent à une parfaite fidélité baptismale, c'est-à-dire à suivre fidèlement le Christ, Sagesse Éternelle et Incarnée pour le salut du monde, grâce à un abandon total de soi-même à Celle par qui, sous l'action toute puissante du Saint-Esprit, Il a voulu venir à nous.

Ils rappelleront aux membres leur devoir de faire connaître autour d'eux, surtout par l'exemple de leur vie, ce chemin de vie afin que vienne toujours plus le Règne de Jésus par Marie.

Si les membres ont un droit véritable à recevoir la formation dont ils ont besoin et qu'ils viennent chercher, les directeurs ont l'obligation de pourvoir directement ou indirectement à leur formation initiale et permanente.

Dans ce but, le Supérieur général aura soin de préparer ou faire préparer un programme ou un manuel, où il établira avec clarté les étapes à parcourir avant que le candidat soit admis dans l'Association ainsi que les obligations de la formation permanente. Programme ou manuel qu'il soumettra au jugement et à l'approbation du conseil général» (art. 6-7).

““

Les Centres nationaux et régionaux et les entités montfortaines associées à ces Centres sont à l'avant-garde de l'animation de l'Association.



L'administration générale peut fournir un manuel conformément aux directives des présents Statuts de l'Association (art. 5.1). Cependant, le manuel est déjà disponible sous la forme du livre «Suivre Jésus avec Marie, Selon Saint Louis-Marie de Montfort», écrit par le P. Alphonse Bossard SMM. Ce livre a été écrit en 1993 lorsque le P. Gérard Lemire était supérieur général. Puis le livre a été réimprimé avec quelques modifications en 2001, lorsque le Père Bill Considine est devenu Supérieur général, avec les Statuts de l'«Association Marie Reine des Cœurs» qui ont été approuvés le 26 avril 2001.



A ma connaissance, ce manuel est désormais disponible en français, anglais (2001) et italien (2001). Les confrères de Madagascar le publieront bientôt dans leur langue. Lors de visites dans les entités, nous apportons ces manuels en anglais et en français pour diffusion dans les Centres nationaux et régionaux de l'Association. Cela fait partie de nos efforts pour socialiser ce manuel.

L'explication contenue dans ce manuel sur la vie de Montfort et la consécration pourrait devoir être adaptée au contexte d'un pays particulier, c'est pourquoi le Centre national d'Indonésie de l'Association a produit un manuel qui est considéré comme plus adapté au contexte là-bas. L'adaptation de certaines parties de ce manuel est certainement une évidence, bien sûr sans changer les Statuts approuvés par la «Congrégation pour la Vie Consacrée et pour la Société de la Vie Apostolique» en 2001, qui se trouvent dans ce manuel.

Deuxième. Approuver des adaptations des Statuts. Nous approuvons la modification de ces Statuts de l'Association soumise par le Centre national des Philippines. Ceci est fait conformément aux instructions des Statuts de l'Art. 15 qui confirme :

«Avec le consentement de ses conseillers, le Supérieur général peut apporter aux présents Statuts approuvés par le Saint-Siège, des modifications qui ne touchent pas la nature ou la fin de l'Association» (art. 15).

Les Philippines ont soumis cette modification avec une demande d'approbation du rite d'acceptation d'un membre de l'AMRdC dans cette Association aux Philippines. Ils ont soumis leur demande fin 2017.

En titre d'information, on peut dire que cela a également été fait par le P. Santino Brembilla, lorsqu'il a approuvé le Centre Régional de Trinitapoli «avec des vœux». C'est ce qu'il a fait en 2012. Ceci est également soutenu par les Statuts de cette Association, articles 11 et 12:

«Pour les membres qui le désirent, le Directeur général pourra créer, à l'intérieur de l'Association, - un groupe d'associés qui s'engagent par promesses ou par vœux, selon leur état, à vivre les conseils évangéliques dans l'esprit et la spiritualité de saint Louis-Marie ; - un groupe qui s'engage à un apostolat spécifique toujours dans l'esprit et la spiritualité de saint Louis-Marie de Montfort.

Le Directeur général fera préparer, à cet effet, des règlements particuliers qui répondent à la fois à l'appel de ces membres et à la nature de l'Association. Il lui appartient, avec ses conseillers, de les examiner et de les approuver s'ils sont jugés aptes à guider les fidèles sur la voie qui mène à la Sagesse Éternelle et Incarnée, Jésus, Fils de Dieu et de Marie».



“““

L'adaptation de certaines parties de ce manuel est certainement une évidence, bien sûr sans changer les Statuts approuvés par la «Congrégation pour la Vie Consacrée et pour la Société de la Vie Apostolique» en 2001, qui se trouvent dans ce manuel.

La troisième. Faire une description sur l'identité d'un «associé montfortain». Nous avons fait une description que nous avons jugée claire - du moins en théorie - sur ce que signifiaient les «Associés Montfortains». Cette description est basée sur l'inspiration de l'art. 1 et 2 des Statuts de «l'Association Marie Reine des Cœurs». Ces deux articles - qui parlent de la «nature et fin» de cette Association – affirment ainsi:

«Art. 1 - L'Association Marie, Reine des Cœurs regroupe des fidèles, clercs ou laïcs, qui, se voulant témoins de la vérité de l'Évangile, se proposent de vivre les exigences de leur baptême à l'aide d'une consécration totale au Christ par les mains de Marie. Dans ce but, ils s'engagent à la pratique parfaite de la vraie dévotion à la très sainte Vierge enseignée par saint Louis-Marie de Montfort, qu'ils choisissent pour Guide et Maître spirituel.

Art. 2 - § 1 - Unie organiquement à la Compagnie de Marie, l'Association Marie Reine des Cœurs ne dispose d'aucune structure juridique autonome. Ses membres participent, chacun dans son propre milieu de vie, à la mission des Montfortains dans l'Église : préparer le Règne de Jésus par Marie.

§ 2 - L'Association de Marie, Reine des Cœurs est ainsi une «extension» de la Compagnie de Marie, non pas dans le sens que la Congrégation chercherait à embrigader tout le monde mais afin «que tôt ou tard la Très Sainte Vierge [ait] plus d'enfants, de serviteurs et d'esclaves d'amour que jamais, et que, par ce moyen, Jésus Christ, mon cher Maître, régnera dans les cœurs plus que jamais»

§ 3 - L'Association n'est donc pas au service de la Compagnie de Marie mais, avec la Compagnie de Marie, au service de la Reine, au service de la sainte Église, au service des âmes, au service du peuple de Dieu, au service du Règne de Jésus par Marie».

Sur la base de ces deux articles, une description d'une personne pouvant être qualifiée d'«associée montfortaine» a été élaborée. Cette description est contenue dans «l'Echo Montfortain 2020» qui sera citée ci-dessous.

«L'une des choses les plus importantes que nous ayons faites au niveau du Conseil Général a été la formulation «étroite» de l'identité des «associés montfortains».

Nous l'avons réalisée lors de la réunion du Conseil Général en juin 2020. Jusqu'à présent, nous n'avons jamais eu de description «claire et distincte» sur ce sujet. J'ai encore dans mes dossiers l'explication donnée par notre ancien site, «Montfort.org», des «ASSOCIÉS MONTFORTAINS». Nous pouvons y lire beaucoup de choses, trop de choses! Nous trouvons une explication très large de manière à inclure dans la catégorie «ASSOCIÉS MONTFORTAINS» toutes les personnes qui sont en quelque sorte liées à Montfort, à la Famille Montfortaine ou aux Missionnaires Montfortains.

Or nous constatons que lorsqu'une description manque de concision, plus nous sommes flottants et flous, plus la perspicacité s'installe, et plus nous devenons confus dans la formulation de politiques pour une animation car nous ne connaissons pas exactement le destinataire de notre animation et les attentes spécifiques de différents groupes dont la base de relation avec nous est quasi inconnue.

Nous savons aussi que toutes les entités n'utilisent pas le mot «Associés» pour désigner les baptisés qui leur sont associés et vivent la consécration tout en participant à la mission de l'entité. Outre le mot «Association», il existe des entités qui utilisent les mots «Fraternité», «Fleur», «Amis», etc. Quel que soit le terme utilisé, le mot «Laïcs Associés» est à éviter car ces membres «Associés Montfortains» ne sont pas rien que des laïcs mais tous au moins des baptisés : c'est le baptême qui se renouvelle par la consécration. Pour être plus clair, voici les traits des «Associés Montfortains».



Premièrement, le nom de la personne est inscrit dans le «Registre des membres». Ce Registre se trouve au Centre Régional, National ou International de l'«Association». Ces Centres et leurs Directeurs Spirituels sont établis et nommés par le Directeur Général qui est le Supérieur Général de la Compagnie de Marie. De cette manière, ces Associés sont en pleine relation avec nous : nous formons une seule famille. Par l'intermédiaire de ces Directeurs, le supérieur d'une entité aura accès aux «Associés» et vice versa.

Deuxièmement, vivre la consécration à Jésus par Marie proposée par Louis-Marie de Montfort comme maître et guide spirituel est le contenu de la formation des "Associés". Pour cette raison, une session de préparation de la consécration est toujours prévue ainsi qu'un renouvellement de la consécration dans un esprit de formation continue.

Troisièmement, participer à la mission de la Compagnie de Marie va de soi. La forme de participation à cette mission est bien sûr adaptée aux statuts et aux circonstances. Cependant, il faut d'abord qu'une entité puisse préciser quelle est exactement la mission de la Compagnie de Marie, au travers de l'entité dans laquelle ces «Associés» seront impliqués».



Ainsi, il existe une relation de réciprocité entre les membres de la Compagnie de Marie et les membres de l'AMRdC. Les membres de SMM et de l'AMRdC doivent savoir, se souvenir et pratiquer cela. C'est pourquoi on dit souvent que l'AMRdC est une «extension de SMM». Ainsi, la SMM et AMRdC forment une grande famille spirituelle-missionnaire. C'est pourquoi le Supérieur Général de la SMM et le Directeur Général de l'AMRdC sont la même personne (Statuts, art. 4 - § 1). Les membres de ces deux groupes doivent toujours en être conscients et le vivre. À cet égard, les Statuts de l'AMRdC déclarent:

«Par leur entrée dans l'Association, les membres sont en communion spirituelle avec toute la famille montfortaine. Ils aiment célébrer les fêtes liturgiques qui sont signe et accomplissement de cette communion :

l'Annonciation du Seigneur, le 25 mars, est la fête principale de l'Association.

La Nativité, le 25 décembre,

l'Immaculée Conception, le 8 décembre,

et la fête de Sainte Louis-Marie de Montfort, le 28 avril,

sont aussi célébrées d'une manière particulière par les membres de l'Association.

Les membres participent également aux richesses spirituelles que répand sur la famille montfortaine celle "qui se donne aussi tout entière et d'une manière ineffable à celui qui lui donne tout."

L'entrée dans l'Association crée un lien réciproque de fraternité et de solidarité entre tous les membres de la famille montfortaine. Le nouveau membre participe aux joies et aux peines de sa nouvelle famille. S'il est heureux de puiser au trésors spirituels de cette famille, il s'efforce de l'enrichir par sa prière et l'offrande de sa vie animée par la consécration montfortaine» (articles 13, 14).

Quatrième. Approuver - au milieu de 2020 - le Règlement du Centre de Spiritualité "Totus Tuus" de Medjugorje de l'Association Marie Reine des Coeurs». Il s'agit d'une extension de la mission du «Centre régional de Trinitapoli», Italie. Ceci est effectué par l'administration centrale de cette Association sous la direction des Statuts de l'Association, articles 3 et 5 qui disent:

«Le centre international de l'Association Marie, Reine des Coeurs est fixé à la Maison générale de la Compagnie de Marie. Chaque pays peut avoir un centre national (régional,...) érigé par le Supérieur général ou son délégué.

Le Directeur général communique aux Directeurs des Centres directives et instructions qu'il juge utiles et veille à leur mise en application.

Il lui appartient d'autoriser l'érection de nouveaux centres ; il lui appartient également d'examiner et d'approuver, avec le consentement de ses conseillers, les statuts de chaque centre.»

Cinquième. Désigner des Directeurs nationaux et régionaux de l'Association Marie Reine des Coeurs. Cela se fait conformément aux lignes directrices de l'article 4 des Statuts de l'Association qui stipulent ce qui suit.

«Le Supérieur général de la Compagnie de Marie est le Directeur général de l'Association Marie, Reine des Cœurs. Il a le pouvoir de nommer, pour les divers centres, un directeur délégué national, régional, local. Si le Supérieur général désire nommer un prêtre séculier directeur d'un centre de l'Association, il devra obtenir au préalable l'accord de l'Ordinaire de ce prêtre ; s'il s'agit d'un prêtre religieux non Montfortain, il aura soin de demander l'autorisation du Supérieur majeur de ce religieux.»

Voici une liste de Directeurs spirituels qui ont été nommés dans l'administration actuelle:



Colombie : le P. GABRIEL ANTONIO RIVEROS PRIETO S.M.M.



Argentine : le P. VÍCTOR FAVERO VALENCIA, diocésain



Madagascar : le P. Jean Claude RAMANDRAIVONONA S.M.M.



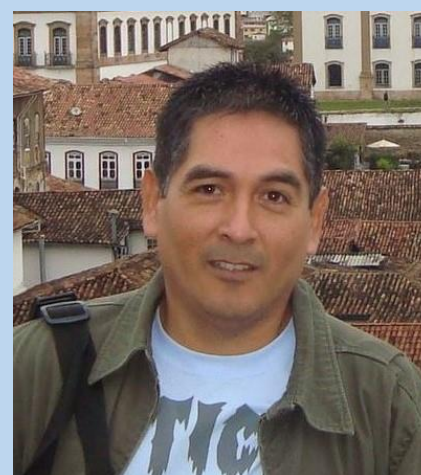
Indonésie : le P. Fidelis BOLO WOTAN, S.M.M.



Malawi & Zambie : le P. Anthony Daniel CHILOLO, S.M.M.



Papouasie : le P. Laurensius OLA, S.M.M.



Pérou : le P. JESÚS LEOPOLDO CUCHO PUCHURI S.M.M.



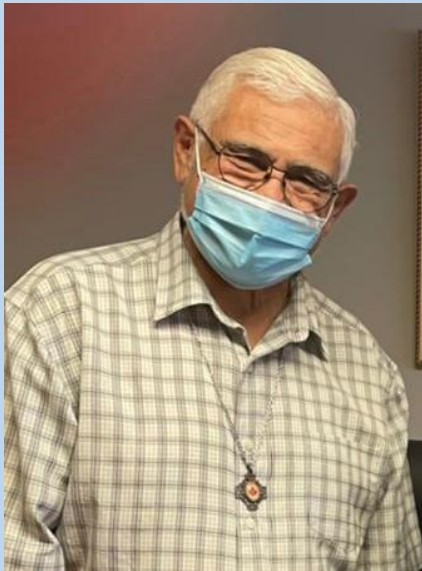
Philippines : le Père Federick B. YUMANG, SMM



RD Congo (+ Togo) : le P. Frédéric BOLUMBU WANGELA MBOKOLO, S.M.M.



Etats Unis: le P. Hugh James GILLESPIE, S.M.M.



Diocèse de Tampico, Mexique: le P. JOEL ALANÍS TINOCO, prêtre diocésain (Directeur)



Portugal: le P. Carlos Miguel VIEIRA, S.M.M.



Rwanda (Fleurs de Marie) : le Frère Jean Chrysostome RURUANGIRWA, F.S.G.



Diocèse de Tampico, Mexique: le P. JUAN JOSÉ AGUILAR FABIÁN, prêtre diocésain (Directeur adjoint)

“”

La SMM a besoin de personnes qui -
comme les disciples dans le miracle de la
multiplication du pain - font ce partage
avec les gens.

Nous pouvons également mentionner ici les noms des Directeurs spirituels qui ont été nommés par le P. Santino BREMBILLA lorsqu'il était Directeur général de cette Association. Par exemple, il a nommé le P. MIHOVIL FILIPOVIĆ, S.M.M. comme Directeur spirituel pour la Croatie (et la Pologne), puis le P. Giovanni Maria PERSONENI S.M.M. en tant que Directeur spirituel du Centre régional de Trinitapoli. Les nominations pour ces deux Montfortains sont toujours valables aujourd'hui et le Père Mihovil et le Père Giovanni sont toujours diligents et enthousiastes dans leur animation.

Il existe plusieurs entités montfortaines qui ont des laïcs associés mais les Directeurs spirituels de ces associés n'ont pas encore été proposés par le supérieur de ces entités au Directeur général de cette Association pour être officiellement nommés Directeur national, selon ce qui est confirmé par le Statut n° 4 dessus. Ces entités sont la France, Haïti, l'Inde, l'Équateur.

En outre, il y a aussi des pays qui font partie de certaines entités montfortaines qui ont des laïcs associés mais ses Directeurs spirituels n'ont pas été nommés par le Directeur général de cette Association. Ces pays sont par exemple le Nicaragua (qui fait partie des États-Unis), l'Ouganda et le Kenya (qui fait partie de la Délégation Générale de l'Afrique Anglophone), le Brésil (qui fait partie de la Délégation Générale de Pérou-Brésil), la Guadeloupe (qui fait partie de la Province d'Haïti).

Il s'agit d'un processus administrative. Dans la pratique, il y a toujours une bonne communication et coopération entre le Centre international de Rome et les Directeurs spirituels nationaux de ces Centres.

Il y a une information qui peut être transmise ici. Le n° 61 des Constitutions des Missionnaires Montfortains parlent de prêtres appartenant à l'Association Marie Reine des Cœurs.



Croatie (et la Pologne): le P. MIHOVIL FILIPOVIĆ, S.M.M.



Centre régional de Trinitapoli: le P. Giovanni Maria PERSONENI S.M.M.

«Les associations “Marie Reine des Cœurs” pour les laïcs et pour les prêtres sont approuvées par l'Église et reconnues comme propres à la Compagnie de Marie» (Const. 61).

En ce qui nous concerne, cette Association spécifique de prêtres n'existe pas actuellement, à l'exception de la **«Fraternité des prêtres de l'Association de Marie Reine des Cœurs» au Burundi**, qui est sous la tutelle des **Religieuses «Militantes de la Sainte Vierge»** qui coopèrent très bien avec la Famille Montfortaine.

Sixième. Éliminer l'isolement en intensifiant la communication inter-Centres. Comme ces Centres sont généralement indépendants dans la régulation de la dynamique de leur formation et de leur mission, nous, du Centre International, ressentons le besoin de faciliter le dialogue et le partage d'expériences entre ces différents Centres.

C'est la toile de fond du bulletin mensuel «Jésus Vivant en Marie» qui est désormais disponible en sept langues (français, espagnol, anglais, portugais, italien, malgache, indonésien). De nombreuses personnes ont participé à l'existence de ce bulletin, notamment à la traduction du texte des articles fournis. Merci beaucoup à tous.

Dans ce bulletin, on trouvera le riche partage d'expériences spirituelles et missionnaires de divers associés montfortains, ainsi que des présentations sur la formation et la mission des différents Centres et même de la Famille Montfortaine.

Pour information, il ne peut être distribué qu'à Andraisoro, Antananarivo, ce bulletin est partagé ou distribué à tous les membres pour lecture et leur lecture des articles de ce bulletin devient matière à partager dans les réunions mensuelles des membres.

Septième. Toujours dans le domaine des communications, le Centre international entretient également des liens avec de nombreux autres groupes indépendants en dehors de la Famille Montfortaine, pour créer des ponts de communication.

En dehors de cela, nous recevons également des messages de tant de personnes qui reconnaissent Montfort comme leur maître spirituel ou de personnes qui étudient la vie et les écrits de Montfort.

Les sujets de communication avec eux varient, par exemple: ils demandent des informations sur un certain livre de Montfort ou un certain livre d'un Montfortain qui traite des préparations pour la consécration, ils demandent des reliques, ils veulent obtenir des informations sur une certaine médaille de Montfort, une chaîne ou une image de Montfort; ils veulent obtenir une explication d'une certaine affirmation de Montfort dans ses livres.

Pour toutes ces communications, il faut du temps et de la volonté de répondre à leurs questions.



Huitième. Inscrire dans le «Registre» ou livre des membres des personnes qui ont accompli la consécration. Il existe plusieurs Centres nationaux et régionaux de cette Association qui ont des Registres des membres afin que leurs membres y soient enregistrés. Et nous, du Centre international de Rome, encourageons chaque Centre (national ou régional) à avoir un Registre de membres.

Ceux qui réalisent des consécration sans lien avec aucun Centre national ou régional envoient leur demande d'inscription au Centre international de Rome dont le Registre se trouve à la Curia Generalizia des Missionnaires Montfortains à Rome (Statutes, art. 3).

En outre, des membres du Mexique et du Togo se sont également enregistrés auprès de ce Centre international. Si, à tout moment, le Mexique et le Togo deviennent un Centre, ils devraient également avoir leurs propres Registres. Jusqu'à présent, les membres suivants ont été enregistrés au Centre international de Rome.

2017: 43 membres
2018: 225 membres
2019: 41 membres
2020: 135 membres
2021: 299 membres

Après s'être inscrits dans le Registre, ces membres ont reçu un «testimonium inscriptionis» et chaque mois le bulletin mensuel «Jésus Vivant en Marie».

Neuvième. Demander le partage des rapports de fin 2020 à tous les Centres. Pour cela, nous exprimons nos remerciements incommensurables à tous les Directeurs spirituels qui m'ont fait part de leurs rapports.

Le fond de cette demande était de savoir où se trouvent actuellement les Associés Montfortains, quel est le contenu de leur formation et quelle est leur mission, qui sont leurs directeurs, etc.

L'objectif est le partage d'informations entre tous ces Centres. Puisque leur partage sera présenté dans chaque numéro du bulletin mensuel «Jésus Vivant en Marie». En outre, une description de l'état de chacun de ces Centres aidera à un accompagnement qui pourrait être fourni par le Centre international de Rome.

Voici les Centres qui ont répondu à notre demande en nous envoyant leur part.

En Europe, il y a la Pologne et la Croatie, la France (Montfort-sur-Meu, Pontchâteau, Le Marillais, Saint Laurent-sur-Sèvre), l'Italie (Trinitapoli et Medjugorje plus le partage du P. Alfio Mandelli sur «Les journées de spiritualité à Lorette»), Belgique, Danemark, Pays-Bas et Portugal.

De l'Asie-Océanie il y a l'Indonésie (Poco, Bandung, Malang, Putussibau, Ruteng), l'Inde, les Philippines et la PNG.

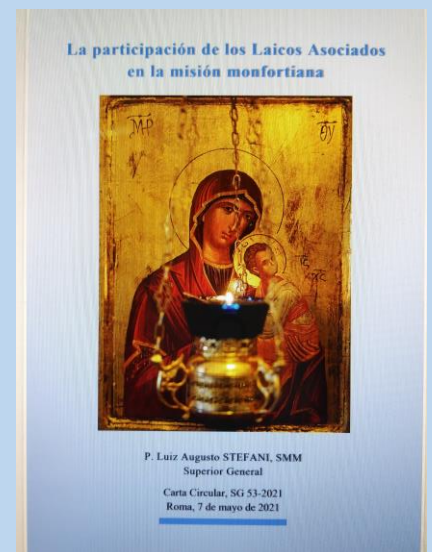
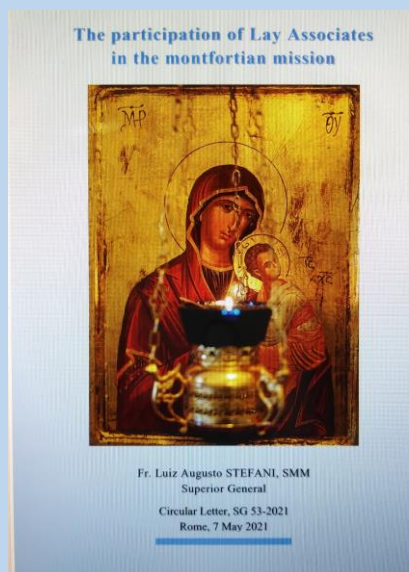
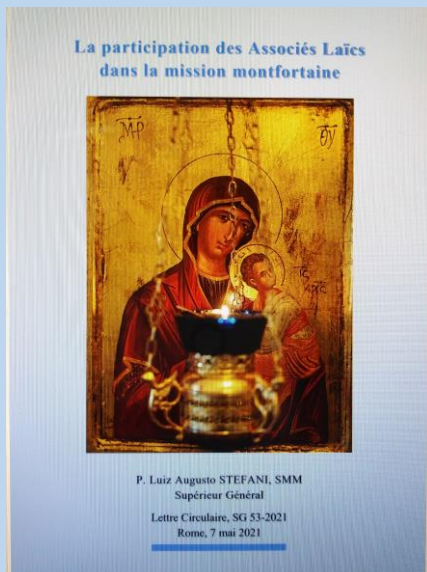
D'Amérique, il y a l'Argentine, le Brésil, l'Équateur, les États-Unis (Rockville), les États-Unis (Bay Shore), la Colombie, le Mexique, le Pérou.

De l'Afrique, il y a le Kenya, Madagascar, le Malawi, la RDC, le Rwanda, le Togo et l'Ouganda.

Nous avons 26 de ces Centres de l'Association dans le monde. Le nombre total de membres de ces centres et ceux inscrits dans les Centres internationaux sont: environ **10 000 membres.** Telle est la réalité de cette Association à travers le monde.



Dixième. Préparer une lettre circulaire du Supérieur Général de SMM qui est également le Directeur Général de l'AMRdC qui parlera des laïcs des Associés Montfortains qui sera publiée en 2021. 27 personnes ont participé pour raconter leurs expériences dans cette circulaire. Merci beaucoup pour leur disponibilité.



Enfin, c'est notre rapport ou partage de cette Commission. Si les responsables des Centres ont des commentaires ou des suggestions sur une activité que nous pourrions juger nécessaire de mener au niveau international, n'hésitez pas à nous écrire.

Bon travail, bonne mission, en union de prières dans l'accompagnement de Saint Louis-Marie de Montfort, notre maître et guide spirituel.

Arnold SUHARDI SMM

Assistant général.

Responsable de la Commission internationale des Associés Montfortains



CERF-VOLANT DE MONTFORT



Lors de la fête de Louis-Marie de Montfort, le 28 avril 2021, le père Jeje, Directeur spirituel de l'Association Marie Reine des Cœurs, du Centre régional de Java occidental, en Indonésie, a informé que Mme Liana, membre de l'Association, avait fait voler dans le ciel un cerf-volant avec l'image de Montfort dessus.



Ce cerf-volant vole depuis l'île de Bali, située au centre de l'Indonésie. Cette île est connue comme une île touristique, en raison de sa nature et de ses belles plages.



Selon le P. Jeje, cela a été fait par Mme Liana comme une expression de sa prière: que les membres de la Famille Montfortaine deviennent de plus en plus «LIBEROS» y puissent voler partout où l'Esprit les exhale et puissent atteindre tous les cœurs.



Saint Louis-Marie de Montfort, priez pour nous!

Mots du Pape Jean-Paul II :

« Chers frères et sœurs de la grande famille montfortaine... je vous encourage à faire fructifier ce trésor qui ne doit pas rester caché ».

Du Vatican, le 21 juin 1997



MISSIONNAIRES MONTFORTAINS

Tél (+39) 06-30.50.203 ; Fax (+39) 06 30.11.908 ; Viale dei Monfortani, 65, 00135, Rome - ITALIE;
E-mail: rcordium@gmail.com ; <http://www.montfortian.info/amqah/>